

CAMEROUN

## « Germinal sous les tropiques »

Le paysan Emmanuel Elong maintient ses accusations d'« accaparement des terres » contre la firme belgo-luxembourgeoise Socfin, détenue à 38,7 % par Bolloré.



Emmanuel Elong dans ses champs de Mbojfo (sud du Cameroun, près d'Edoé), en août 2014. Image extraite du film El Maimtenom nos terres, de J. Le Nel et B. Polle.

on visa, d'abord refusé par le consulat de France à Douala, a finalement été délivré in extremis, sur intervention de Paris. Emmanuel Elong s'est vu accorder quatre jours, pas un de plus, pour témoigner devant le tribunal de grande instance de Yamterre, qui examinait, le 3 avril, la plame en diffamation déposée par Vincent Bolloré contre France Télévisions et l'auteur du documentaire Vincent Bolloré, un ami qui vous veut du bien, diffusé en 2016 dans l'émission Complément d'enquête. Ce dernier, Tristan Waleckx, devait accueillir à l'aéroport le paysan camerounais qui l'a guidé, pour le reportage incriminé, dans les plantations de palmiers à huile de la Société financière des caoutchoucs (Socfin), une firme agro-industrielle belgo-luxembourgeoise détenue à 38,7 % par le groupe Bolloré. Rendre « vous manqué » dans la nuit précédant son arrivée, l'apparemment de Tristan Waleckx a été visité, la serrure de sa porte endommagée et le journaliste est resté prisonnier chez lui. Rien ne permit de relater cet incident au procès, mais par mesure de précaution, la chaine a préféré offrir une protection à son reporter, comme au paysan.

### Paysans sans titres fonciers

Planqué d'un garde du corps, Emmanuel Elong confirme point par point le tableau brossé dans le documentaire de France 2 récompensé par le prix Albert-Londres. Lui-même cultivateur, à une cinquantaine de kilomètres de Douala, un petit lopin de 1,5 hectare dans son village de Mbojfo, à l'écart de la plantation de Dibombani qui exploite la Socapalm, une société publique créée il y a quarante-cinq ans, privatisée en 2000 et rachetée par la Socfin. « Je n'ai pas de titre de propriété sur ces terres ancestrales, héritées de mes aïeux. En 1974, l'État nous a pris une partie de ces terres pour créer une société de développement, la Socapalm, dédiée à l'exploitation de palmiers », résume-t-il. Les paysans sont autorisés à cultiver de petites exploitations sur les parcelles défrichées, mais les palmiers spontanés sont alors remplacés par des palmiers sélectionnés. Pour bénéficier du matériel agricole, des intrants, ils doivent s'endetter. « Il fallait payer le capital apporté par l'État pour la création de la plantation. La Socapalm récupérerait notre production, sur laquelle elle revenait les échéances d'un crédit à long terme. Le contrat stipulait que, une fois le crédit remboursé, la société devait nous accompagner dans l'obtention d'un titre foncier... J'ai signé toutes mes

dettes, mais la société a été privatisée avant que je n'entame les démarches », résume le paysan. À la tête de la Synergie nationale des paysans et ruraux du Cameroun (Sy-naparcam), en dépit des menaces et pressions qu'il affirme subir au Cameroun, Emmanuel Elong maintient sans hésiter les allégations d'« accaparement des terres » qui ont valu des poursuites judiciaires à Mediapart, à l'Ods, au Point, ainsi qu'aux ONG ReAct et Shepa, finalement relaxés le 29 mars par la 1<sup>re</sup> chambre correctionnelle du TGI de Paris.

« En 2005, un accord conclu entre la Socfin et les autorités camerounaises prévoyait la rétrocession de 20 000 hectares de terres aux populations riveraines de ses plantations. Cet accord n'est pas respecté ! » insiste le paysan. Faux ! rétorque la Socfin. Titulaire de hautes emphytéotiques, elle affirme avoir procédé à la rétrocession de ces 20 000 hectares dès 2000, « la superficie fixée au départ dans la convention de cession » ayant été « réduite de manière significative ». « Toute incitation des populations à organiser des soulèvements

sous le prétexte d'une "récupération de ces terres" procède de la pure manipulation », accuse la firme, qui se dit « profondément engagée dans la promotion du progrès social ».

Pour les populations riveraines comme pour les ouvriers agricoles, pourtant, le tournant de la libéralisation a été rude. « Comme ils ne voulaient plus assumer les engagements sociaux de la Socapalm, ils ont fait venir des sous-traitants et recruté des intermédiaires. Parmi ceux-là, il y a de nombreux enfants », assure Emmanuel Elong. Point contesté par l'avocat de Bolloré dans le procès intenté à France 2. « Après la diffusion du documentaire, une instruction a été donnée aux sous-traitants : ne plus recruter de mineurs sans carte nationale d'identité. Cela a duré deux mois. Des enfants falsifient maintenant leurs actes de naissance pour être embauchés », soutient le paysan. « Germinal sous les tropiques » s'est indigné l'avocat de France Télévisions au procès. Les villageois eux aussi ont perdu au change avec la privatisation, insiste Emmanuel Elong : « Les petits centres de santé aux côtés gérés par la Socapalm dans les villages ont fermé leurs portes. Un centre a ouvert à la direction de la plantation, mais il ne dispense que les premiers soins et les populations riveraines n'y ont pas accès. La société ne

### « Des enfants falsifient leurs actes de naissance pour être embauchés. »

EMMANUEL ELONG  
PRÉSIDENT DE LA SYNAPARCAM

remplit plus ses engagements vis-à-vis de nous, elle ne ramasse plus les récoltes, qu'il faut désormais lui apporter nous-mêmes à l'usine, en empruntant des pistes mal entretenues. Pour que la production ne pourrît pas plus, nous avons dû construire des pressoirs traditionnels. » Sous le feu des critiques, la Socfin promet d'ouvrir à « une meilleure transparence sur sa démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises - NDLR) ». En attendant, son inhébant actionnaire minoritaire, Vincent Bolloré, attaque sur tous les fronts, au-delà du procès en diffamation, dont le verdict est attendu le 5 juin. Il a engagé contre Tristan Waleckx et France Télévisions une procédure distincte devant le tribunal de commerce de Paris. Son avocat réclame 50 millions d'euros de dommages et intérêts pour « atteindre aux intérêts commerciaux du groupe Bolloré ». ●

ROSA MOUSSAOU